



**ARRETE DE DELEGATION DU MAIRE
AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS
DELEGUES**

2026/007

DELEGATION de FONCTIONS et SIGNATURE

Madame Françoise PLATEAU

2^{ème} Adjointe au Maire déléguée au logement et à la vie associative

Le Maire de la Ville d'Auby,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement à des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil municipal n° 1 du 19 janvier 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection d'un adjoint du 19 janvier 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Françoise PLATEAU, 2^{ème} adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à :

Madame Françoise PLATEAU Adjointe au Maire déléguée au logement et à la vie associative

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Madame Françoise PLATEAU assurera les fonctions y attachées.

Article 3 : La signature de Madame Françoise PLATEAU, sur les pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté, devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur des Services de la ville d'Auby et Madame la responsable service de gestion comptable, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs de la ville d'Auby et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Auby, le 20 janvier 2026



Le Maire d'Auby,
Bernard CZECH

Notifié le :